



DE2023_0202_04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Nombre de conseillers
en exercice : 30
Présents : 23
Pouvoirs : 3
Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois et le deux février, à 20 heures 00,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges BERNAT, en session ordinaire.

Date de convocation : 27 janvier 2023

PRESENTS :

Monsieur Georges BERNAT, Monsieur Ludovic BOUTTET, Monsieur Christian BRAY, Monsieur Frédéric BRUSQ, Madame Pascale CHAVANNE, Monsieur Henri CHERBLAND, Madame Françoise CLEMENT, Monsieur Marius DAVAL, Monsieur Vincent DEGOUTTE, Monsieur Maxime FLEURY, Madame Françoise GERY, Monsieur Alain GOFFOZ, Monsieur Philippe MANGAVEL, Madame Sandra MATHELIN, Monsieur Dominique MAYERE, Madame Dominique MIGNERY, Madame Marie-Christine MURON, Madame Brigitte PALLANCHE, Monsieur Sébastien PERROTON, Monsieur Paul PETITBOUT, Monsieur Bruno PRADIER, Monsieur Emmanuel SAPEY, Monsieur Sigismond ROZANSKI

SUPPLEES :

ABSENTS :

Monsieur Gilles FAVREAU, Monsieur Dominique FRAISE, Madame Céline GIRARD

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS :

Monsieur Lucien GUILLOT par Madame Sandra MATHELIN
Monsieur Jean-Claude RAYMOND par Madame Marie-Christine MURON
Monsieur Frédéric SIMON par Monsieur Dominique MAYERE

SECRETARE DE SEANCE : Madame Françoise CLEMENT

OBJET : Plan de prévention des inondations

RF Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/02/2023 042-244200614-20230202-DE2023_0202_04-DE

Entendu Monsieur le Président qui soumet à l'assemblée le rapport suivant :

Forez Est, Roannais Agglomération, Loire Forez Agglomération ont sollicité l'Etablissement Public Loire (EPL) pour mettre en place un programme opérationnel d'actions pour lutter contre le risque d'inondations et de ruissellement.

L'EPL a contacté la CCVAI pour s'associer à la démarche.

- 2 dispositifs peuvent être mis en place pour agir contre les risques d'inondation et de ruissellement
- Un PEP (Programme d'Etudes Préalables) : ce dispositif permet une approche opérationnelle pour certaines actions. Il a surtout vocation à réaliser les études préalables à la mise en place d'un PAPI (Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations). Durée maximum : 4 ans
 - Le PAPI est le véritable outil opérationnel pour mettre en place des actions sur le territoire. Les actions du PAPI sont sous maîtrise d'ouvrage des EPCI titulaires de la compétence prévention des inondations.

Le fait d'être inscrit dans un PEP ou dans un PAPI permet au territoire d'accéder à des financements importants de l'Etat et du FEDER. Sans engagement dans ces dispositifs, pas de financement

Au niveau de l'animation : le recrutement d'un animateur est évalué à 50k€/an financé à 80% soit 10 000€ qui reste à charge des EPCI localement (prorata envisagé en fonction de la population et de la superficie des zones inondables)

Suite à l'exposé de M. le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, Le conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

Article 1 : CONFIRME l'intérêt de la CCVAI pour cette démarche

Article 2 : AUTORISE Le Président à signer tous les documents utiles

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A Saint Germain Laval, le 02 février 2023

Le Président,

Georges BERNAT

Le secrétaire de séance,

Françoise CLEMENT

Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 03.02.23
et de la publication le : 03.02.23

Le Président,



RF Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/02/2023 042-244200614-20230202-DE2023_0202_04-DE